



1er TRIMESTRE 1988  
Janvier - Février - Mars  
1988

# *Bulletin de*

# **L'A.N.A.I.**

---

---

---

---

---

*publié par*

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE  
ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS**

agrée par le Ministère des Anciens Combattants  
et par la Fondation de France

15. Rue de Richelieu  
75001 PARIS

Tél. 42.61.41.29  
C C P 21897\_05 V PARIS

Dépôt légal : N° 46423

Commission paritaire des papiers  
de presse : N° 1632-D.73

N° IS.S.N.: 0245-7504

Directeur de la publication :  
Général Guy SIMON

Rédacteur en Chef : Colonel LEFRANCQ

Adresse de la revue :  
15 rue de Richelieu - 75001 PARIS  
Tél. : 42 61 41 29Imprimeur : M. MANCEAU BERNAUDIN  
13 rue Molière - 75001 PARIS

1er TRIMESTRE 1988

Janvier - Février - Mars

A V A N T - P R O P O S

L'importance des événements du premier trimestre 1988 a rendu malaisée la composition de ce bulletin. Aussi nous sommes-nous limités à l'essentiel en réduisant la chronologie pour mieux livrer la philosophie.

A Fréjus, le 19 janvier, le Premier Ministre a posé la première pierre de la future nécropole nationale des morts d'Indochine. Si l'organisation de cette cérémonie a laissé à désirer, deux discours admirables ont été prononcés ; vous les trouverez intégralement dans ce cahier.

A Paris, les 5 et 6 mars, l'ANAI a tenu ses journées annuelles de réflexion sur elle-même (congrès des présidents, assemblée générale) et de recueillement à la mémoire de tous les morts qui ont fait l'Indochine française. Vous pourrez lire ci-dessous les rapports sur nos activités et sur nos finances.

Un débat est en cours entre associations sur l'opportunité de pèlerinages au Vietnam. Nos actes ont la valeur de nos intentions, de leur efficacité et de leur interprétation. Regrettant d'être obligée d'ouvrir le dossier sur la place publique, l'ANAI vous soumet son argumentaire.

Mais il faut annoncer l'avenir. Le 19 juin à Rome, le Pape va canoniser 117 martyrs catholiques du Vietnam (10 Français, 11 Espagnols, 96 Vietnamiens). Le Père Guennou, de la Société des Missions Etrangères de Paris (\*) a bien voulu situer pour l'ANAI cet événement prophétique. Son étude est présentée page suivante.

**SOMMAIRE**

- Avant propos .....	Page 1
- Canonisation des martyrs du Vietnam .....	Page 2
- A propos du Cambodge (suite) .....	Page 3
- Coopérants français en Indochine au 18ème siècle .....	Page 5
- Voyages en Indochine .....	Page 6
- Nécropole nationale de Fréjus .....	Page 8
- Congrès des Présidents et Assemblée Générale du 5 mars 1988 .....	Page 14
- Bibliographie .....	Page 22
- Appel du Trésorier .....	Page 30



---

(\*) Ordre religieux constitué à Paris de 1658 à 1663 pour continuer l'évangélisation de l'Indochine entreprise par les Jésuites. Le bulletin précédent a rappelé l'action culturelle du Père Alexandre de Rhodes, jésuite (1591-1660) ; le présent bulletin relate l'action pacificatrice de Monseigneur Pigneau de Béhaine, des Missions Etrangères (1741-1799).



COOPERANTS FRANCAIS EN INDOCHINE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

catalyseur d'unité. Et les choses étant ce qu'elles sont au Kampuchéa, la seule solution apparemment possible serait une solution d'inspiration "Maurassienne", c'est-à-dire le recours à l'institution royale, en rétablissant officiellement un roi.

Sihanouk l'était autrefois, mais il a déserté ses hautes fonctions pour s'immerger dans la politique politicienne et a cessé d'être crédible par sa versatilité permanente (dont on a eu encore des illustrations récemment), avec les résultats négatifs que l'on connaît et que son peuple subit.

Maintenant qu'il a atteint l'âge de la retraite, ne pourrait-il pour le bien de son pays la prendre pour de bon (avec une bonne pension s'il le faut) ? Le seul service qui pourrait lui être demandé avant cela serait, en sa qualité d'ancien monarque, d'investir son fils - le prince Ranaridh - comme nouveau monarque. Il a bien autrefois transmis la couronne à son père ; pourquoi aujourd'hui ne la transmettrait-il pas à son fils ?

Quels que puissent être par ailleurs les qualités et les défauts personnels de celui-ci, ce n'est pas tellement l'homme qui compte que l'institution.

Alors le peuple Khmer retrouverait avec son Roi hérité des siècles le catalyseur d'unité, historique et légitime, dont il a prioritairement besoin dans la dramatique épreuve qu'il traverse et où se joue sa survie. Comme autrefois nos ancêtres ont eu le bénéfique Henri IV ; comme aujourd'hui l'Espagne, tant secouée par la guerre civile puis le franquisme, a Juan Carlos. Avec un Juan Carlos Cambodgien (que ne peut pas être le démonétisé Sihanouk), l'essentiel pour affronter l'avenir serait acquis !

Tout cela est loin des possibilités de M. Sonn Sann qui ne peut pas opérer sur le même plan, quels que puissent être son patriotisme et sa bonne volonté ; tout cela est encore plus loin des agitations du microcosme cambodgien. C'est pourquoi, sans nier aucunement les qualités de ceux qui agissent ou s'agitent et auraient sans doute leur place utile auprès du catalyseur d'unité royal, c'est l'émergence de ce dernier qui me paraît primordiale et essentielle. Le reste viendrait par surcroît. Et si un Cambodge "cambodgien" doit renaître un jour, je crois honnêtement que c'est aujourd'hui la seule voie possible pour y arriver. Telle est ma réponse à la question de notre lecteur (en précisant qu'elle n'engage que moi !).

A. TEULIERES  
(Février 1988)

APPEL AUX MEMBRES DE L'A.N.A.I.

Vous qui connaissez et aimez ce pays, apportez votre soutien à ce pauvre peuple et en particulier aux enfants.

Avec 200 francs, on peut secourir pendant 6 mois un enfant mutilé et aider à sa réadaptation.

Avec 500 francs on peut nourrir une famille pendant 6 mois.

```

=====
| FORMULAIRE A DECOUPER
|
| NOM . . . . . membre de l'A.N.A.I.
| Prénom . . . . .
| Adresse . . . . .
| Fait don de 200 F - 500 F pour un enfant/ une famille à l'ASSOCIATION SOLI-
| DARITE - CAMBODGE
| M. Philippe LE MOULT - 2 Impasse des Orteaux - 75020 PARIS
|
=====

```

Au XVIII<sup>e</sup> siècle le Vietnam était divisé par le mur de Dong-Hoi (entre les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> parallèles) en deux états rivaux : le Tonquin \* au nord (capitale Hanof), la Cochinchine au sud (capitale Hué). C'était la conséquence d'une expansion trop rapide, qui avait amené les Vietnamiens, fermement contenus au nord sur la frontière chinoise, à s'étendre vers le sud le long de la mer en absorbant le royaume du Champa puis une partie de celui du Cambodge (provinces de Biên-Hoa, de Gia-Dinh et de Vinh-Long).

L'équilibre politique laborieusement atteint après cinquante ans de guerre autour de Dong-Hoi (1627-1672) fut remis en cause par la révolte des Tay-Son, qui détruisit successivement les gouvernements du sud et du nord (1773-1793). Le roi de Cochinchine, Dinh-Vuong, fut tué à Long-Xuyên en 1776 ; son héritier, Nguyen-Anh, se réfugia au Siam.

C'est alors que la France intervint. Louis XVI se montrait toujours fort attentif aux questions d'outre-mer. Il n'avait pas oublié l'assistance militaire que la Hollande avait accordée au XVII<sup>e</sup> siècle aux rois du Tonquin en lutte contre ceux de Cochinchine. Il avait lu le rapport de Pierre Poivre sur son voyage à Tourane (1749). Il était renseigné sur les désordres des Tay-Son par Monseigneur Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, résidant à Ha-Tien, à la frontière de la Cochinchine et du Cambodge, à qui Nguyễn-Anh fugitif avait confié son fils de quatre ans, Nguyễn-Canh, en 1784.

Lorsque Monseigneur Pigneau de Béhaine arriva à Versailles avec l'enfant pour demander l'aide de la France, il ne rencontra donc pas de difficulté à signer, au nom de Nguyễn-Anh dont il avait emporté le sceau, un traité d'alliance franco-cochinchinoise (28 novembre 1787). Malheureusement, le gouvernement français de l'Inde, qui devait armer quatre frégates et lever un corps expéditionnaire, sursit à cette opération, et les événements de 1789 à Paris le confortèrent dans son inaction.

Pour tenir la parole de la France, c'est donc l'évêque qui se mit à recruter des volontaires à Pondichéry et à équiper deux navires, avec lesquels il débarqua au Cap Saint Jacques en juillet 1789. Nguyễn-Anh ayant repris l'offensive en 1787, la petite troupe française s'employa à instruire sa nouvelle armée et à lui assurer la supériorité en artillerie sur terre et sur mer.

Vers 1795-1796, estimant leur tâche accomplie, les instructeurs français rentrèrent chez eux, aux Indes, à Bourbon ou à l'Ile de France. En 1799 la reprise de Qui-Nhon acheva la reconquête de la Cochinchine sur les Tay-Son. Mission remplie, l'évêque d'Adran mourut d'épuisement quelques mois plus tard. Nguyễn-Anh reconnaissant organisa de somptueuses funérailles ; il conduisit lui-même le deuil en présence de sa famille, de la cour et de 50 000 soldats, le 16 décembre 1799.

Un mausolée superbe fut construit au-dessus de la tombe, à GO-Vap, dans le jardin de la résidence champêtre de l'évêque. C'est ce monument historique que la municipalité de Saigon a fait détruire le 1er mars 1983 devant le consul général de France et 5 000 spectateurs.

Telle fut l'histoire de la première mission militaire française militaire d'assistance technique au Vietnam.

\* orthographe de l'époque. Général Guy SIMON

## VOYAGES EN INDOCHINE

Les bulletins de l'ANAI du premier semestre 1986 ont annoncé que la société de tourisme LOGOTOUR (1) allait organiser des voyages au Vietnam par la ligne régulière d'Air France. Sous la signature du Capitaine Chillon le bulletin du premier trimestre 1987 a rendu compte du voyage initial et a fait part du calendrier des suivants. Chaque communiqué précisait que l'ANAI n'était pas engagée commercialement dans cette opération, mais les lecteurs pouvaient comprendre, à juste titre, qu'elle approuvait le principe de ces voyages et qu'elle cautionnait moralement la société LOGOTOUR.

Aussi notre surprise fut-elle grande de lire dans un journal ami (2), et sous un pseudonyme, une diatribe véhémente contre le tourisme au Vietnam. L'article se poursuivait d'ailleurs, par un procédé d'amalgame digne des écoles de manipulation des foules, en attaquant la nouvelle association d'anciens d'Indochine fondée par un mouvement jusqu'à présent hostile à notre cause.

Une telle confusion nous oblige à dresser publiquement l'argumentaire des voyages en Indochine

o o o

Depuis quelques années le gouvernement vietnamien encourage le tourisme pour se procurer des devises. Il lui consacre régulièrement un article publicitaire dans la revue diffusée par son ambassade à Paris (3). Comme dans tous les pays du monde chaque visiteur apporte donc sa contribution à l'économie locale. Cette subvention est vivement appréciée par un état pauvre, dont la population, enfermée dans ses frontières, ne peut dépenser la contrepartie à l'étranger. C'est un fait.

Un autre fait est l'existence des camps de concentration au Vietnam. Le gouvernement du Nord, vainqueur en 1975, les a institués pour interner les militaires, fonctionnaires, magistrats, prêtres, voire personnes privées, coupables à ses yeux d'avoir servi l'Etat du Sud et ses alliés français et américains. Ce sont nos amis qui croupissent dans ces camps. A défaut d'obtenir leur libération, l'honneur nous commande de respecter leur malheur en évitant de choisir leur patrie comme lieu de villégiature et de réjouissance.

Pour ces deux motifs, les tenants d'une ligne de conduite pure et dure sont fondés à condamner les voyages au Vietnam.

o o o

Mais la référence à la vocation propre de l'ANAI nous permet d'élargir le débat. Notre attachement à l'Indochine, en effet, est désintéressé ; il procède d'une longue tradition de jumelage de nos deux pays. Nous estimons que nos échecs récents ne nous donnent pas le droit trop simple de clore notre journal de marche. Peut-être sommes-nous les seuls à affirmer cette fidélité globale, car d'autres ont changé de centre d'intérêt au fil des ans et leur mémoire est devenue sélective ; leurs associations privilégient telle ou telle période sur tel ou tel territoire, comme un relevé de campagnes sur un livret matricule. A l'ANAI, ce que deviennent aujourd'hui l'Indochine et les Indochinois nous intéresse toujours.

Voilà l'esprit qui anime nos pèlerinages, pèlerinages et non excursions touristiques. Certes chaque adhérent est ému de retrouver le cadre de son action passée, le paysage et la population qu'il a aimés. Mais tous ont le souci d'apporter une aide sur leur passage : secours matériel à la mesure de leurs moyens, assistance par l'écoute et par la présence. La justification de leur initiative, ils la trouvent dans les cris d'enthousiasme qui les saluent : "Phap ! Phap !" (Français ! Français !). Faire applaudir la France par la foule vietnamienne en 1986-1987 n'est pas un résultat insignifiant.

Commenter publiquement, au retour en France, les observations de voyage est également salubre. L'heure n'est plus où les commissaires politiques pouvaient dire aux missionnaires expulsés : "Nous savons que vous parlerez dans votre pays, mais personne ne vous croira"(4). Aujourd'hui l'opinion publique internationale est sensible aux violations des droits de l'homme en Indochine et les rapports des voyageurs sont écoutés. Comme les Polonais et bien d'autres, les Vietnamiens se réjouissent que des témoins de leur drame puissent briser l'écran de la désinformation. Même si "Dieu est trop haut et la France trop loin"(5), il est bon de les alerter.

o o o

Un argumentaire simplifié ne peut refléter, bien sûr, les nuances de chaque sensibilité. Mais tous les anciens d'Indochine s'accorderont pour estimer qu'un pèlerinage au Vietnam est une mission sérieuse ; le prix du voyage et la médiocrité des hôtels illustreraient d'ailleurs cette définition si besoin était !

L'ANAI pense, en outre, qu'il ne suffit pas de détourner la tête pour avoir bonne conscience. Elle rappelle ce jugement porté par BERNANOS sur des gens qui se voulaient purs et durs : "Ils ont les mains propres, mais ils n'ont pas de mains".

Général Guy SIMON

- 
- (1) LOGOTOUR, 3 rue des Chênes pourpres, 95000 CERGY - Tél. 30 30 53 35
  - (2) "Le Combattant" n° 212 de novembre 1987, page 5
  - (3) "Le Courrier du Vietnam"
  - (4) Monseigneur Paul SEITZ - Le temps des chiens muets - Flammarion, 1977  
pages 250 et 258
  - (5) Proverbe polonais du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 

## DE LA MUSIQUE VIETNAMIENNE POUR ANIMER VOS MANIFESTATIONS

Lorsque vous étiez au Viet-Nam, vous avez tous apprécié l'originalité de la musique vietnamienne si différente de la musique occidentale. Je m'y suis personnellement beaucoup intéressé lorsque j'étais à Saïgon en 45-47.

A Paris, un couple d'artistes vietnamiens, arrivés en France depuis plus de vingt ans, s'est consacré principalement à la diffusion de cette musique traditionnelle. Il s'agit de TRAN QUANG HAI et de sa jeune et ravissante épouse BACH YEN, tous deux pleins de talent et de charme.

Chaque prestation de ces deux artistes est un véritable succès et l'assistance les ovationne longuement à la fin de la séance.

Si vous voulez animer certaines de vos réunions pour les rendre plus conviviales et plus intéressantes, en un mot plus "indochinoises", je vous recommande de prendre contact de ma part avec ces deux artistes, qui en plus de magnifiques séquences musicales (instrumentale et vocale) vous assureront une animation de l'assistance que vous ne pouvez imaginer.

Voici leurs coordonnées :

M. TRAN QUANG HAI  
12 rue Gutenberg  
94450 LIMEIL-BREVANES  
Tél. (1) 45 69 55 77 (le soir)

F. LE BOUTEILLER

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA NECROPOLE NATIONALE  
DES MORTS D' INDOCHINE , A FREJUS LE 19 JANVIER 1988

DISCOURS DE M. FRANCOIS LEOTARD, MAIRE DE FREJUS

Le 10 octobre 1986, lorsque sont arrivées à Roissy en France les dépouilles des combattants qui vont être ici honorés, il s'est passé quelque chose dans le mouvement de notre cœur. C'était comme une blessure de la mémoire, un étonnement qui dérangeait notre regard sur nous-même et qui brouillait notre fierté. Ce n'était pas une rancoeur sur ces trente années d'oubli, ce n'était pas une amertume, c'était une sorte de tristesse sur le temps qu'il aura fallu à notre peuple pour se tourner enfin vers ceux qui ont tant attendu de lui.

C'est à cette attente des morts, qu'aujourd'hui nous voulons répondre. Car nous voici rassemblés pour un acte qui est à la fois de mémoire, de reconnaissance et de fidélité.

Messieurs les officiers généraux, officiers et soldats, dans cette histoire de la Nation qui précède et éclaire chacun de nos chemins, votre présence ici participe de la multitude des gestes à travers lesquels notre peuple s'est toujours reconnu. Ce sont ces gestes qui fondent aujourd'hui la dignité des Français.

Car nous sommes accompagnés, dans cette démarche des vivants, par l'immense cortège des visages de nos frères morts. Ils sont autour de nous, ceux de la résistance et de la Première Armée Française, ceux de la 2ème D.B. et de Rhin et Danube, ceux du débarquement de Provence, mêlés à ceux des maquis. Ceux de Lattre et de Juin, ceux de Koenig et de Leclerc. Ceux de l'Armée d'Afrique, et tous les autres, enfouis dans cette terre, parce qu'ils l'ont tant aimée.

Et nous nous recueillons aujourd'hui dans le souvenir des soldats de la boue et des rizières. Comme leurs aînés et avec la même audace, ils ont défendu, très loin d'ici, le message des hommes de France : la liberté est nécessaire à l'homme. Elle est proposée et elle est partagée: cela s'appelle même la fraternité. Elle se mérite et elle se défend : cela s'appelle même le courage.

Il aura fallu près de quarante ans pour que nous mesurions dans le regard halluciné des "boat people", dans le silence englouti des 400 000 noyés de la mer de Chine, le sens exact de leur engagement, la vraie dimension de leur combat.

Et notre rencontre d'aujourd'hui - celle d'une communauté d'hommes libres, rassemblés autour de leur drapeau - notre rencontre d'aujourd'hui, à Fréjus, elle est à la fois un appel aux morts et un appel aux vivants.

L'appel aux morts sera toujours celui de la tendresse et du respect. Tendresse de l'épouse ou du fils qui se sont trouvés à jamais marqués par cette immense pauvreté de l'absence. Tendresse de ceux qui veulent garder dans leur cœur la dernière image du camarade blessé. Celui dont la jeunesse était éclatante dans la montée de la guerre, celui qui riait, celui qui écrivait et qui rêvait. Celui qui s'en est allé dans un dernier regard.

N'ajoutons pas le poids de notre silence à la terrible gravité de leur sacrifice. Il y a toujours, pour un soldat, le risque d'une deuxième mort : celle de notre indifférence. Nous n'avons pas le droit d'apporter cette affreuse réponse à ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes. La générosité de leur mort appelle de notre part la générosité du souvenir et de la gratitude.

Tendresse mais aussi respect. Le respect, c'est d'abord celui que nous avons pour l'action qui a été menée outre-mer par la France et par son armée, par

ses fantassins, ses gendarmes, aviateurs et marins. Nous devons considérer ici, les uns et les autres, comme essentielle, comme prioritaire la transmission de cette fierté qui est la nôtre : nous avons laissé derrière nous des routes et des hôpitaux, des écoles et des dispensaires, des lycées et des canaux, nous avons laissé des villes et des campagnes dans lesquelles les mots français gardent l'espoir d'une liberté qui reste à accomplir.

Le respect, c'est celui d'un peuple qui a toujours su regarder ses soldats disparus comme une partie de sa propre chair.

Le respect enfin, c'est celui que nous devons à tous ceux, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Thaïs des hauts plateaux, soldats de la Légion étrangère, Africains des Troupes de Marine, tirailleurs nord-africains, qui servaient sous nos couleurs parce qu'ils avaient la France au cœur ; elle les avait adoptés, ils l'avaient choisie.

o o o

Mais notre présence ici, mesdames et messieurs, c'est aussi un appel aux vivants. Nous ne bâtirons rien pour l'avenir, nous ne proposerons aucune espérance à nos enfants, si nous ne retrouvons pas, dans une occasion comme celle-ci, les fondements mêmes de notre vie commune :

- non pas la volonté de puissance, mais la fierté,
- non pas l'indifférence, mais l'engagement et la conviction,
- non pas le repli sur soi ou l'égoïsme, mais la véritable aventure de la fraternité,

Nos voisins italiens parlaient jadis de la "furia francese". Les années à venir - c'est la leçon des "anciens d'Indo" - peuvent être des années françaises, si nous apportons à l'Europe notre courage et notre ténacité, si nous refusons de baisser les bras, si nous acceptons les défis, si nous choisissons, en permanence, la liberté et les droits de l'homme, le risque et la compétition, en d'autres termes, le chemin qui monte et non pas celui qui descend.

o o o

1954. Cette année-là, comme toujours, il y a la France de l'insouciance et la France du devoir. Cette année-là, il y a dans le même peuple, une France qui vit dans sa chair le dernier acte de la tragédie d'Indochine. Tragédie qui porte en germe les drames à venir : les deuils, les tortures, les déportations, les exils de centaines de milliers de personnes, le jour où la présence française cessera d'être assurée.

Cette tragédie indochinoise, il lui arrive de porter des prénoms de femmes. Mots rêvés et prononcés à mi-voix dans la nuit sous le fracas des obus par ces soldats cloués au sol par le courage, l'horreur et le devoir. Ce sont noms fragiles qui nous parlent de Dien Bien Phu : Claudine, Huguette, Anne-Marie, Eliane, Dominique et puis Gabrielle et puis Béatrice et puis plus rien. Chaque fois que l'un de ces noms figure sur les dépêches d'agence à la une des journaux de 1954, c'est notre cœur qui se serre. Et lorsqu'à Paris on apprend que Béatrice est tombée il y a comme une sorte de silence et de stupeur. J'avais douze ans, et j'ai pleuré.

Vingt ans après, en dépit de tous les accords et de tous les engagements - prévisible et terrible - c'était la chute de Saïgon.

o o o

Aujourd'hui, à proximité de cette pagode bouddhiste, au bord de la voie Aurélienne où sont passés, tant de fois, les soldats romains de la VIIIe Légion, dans la dignité et dans l'honneur, Fréjus se souvient. Capitale des troupes de marine, elle a connu ces hommes qui partaient pour l'Asie. Leurs derniers regards vers la terre de France, avant l'embarquement sur le Pasteur à Marseille, c'est ici qu'ils ont été posés.

Les Fréjusiens, par la voix du conseil municipal ont tenu à accueillir les dépouilles de ces soldats. Ils sont fiers, après avoir construit le premier monument, d'accueillir aujourd'hui la nécropole. Et la commune vous remercie par ma voix, Monsieur le Premier Ministre, d'avoir accepté le choix que je vous avais proposé.

o o o

Mesdames et Messieurs, il est au milieu de nous celui qui nous rassemble, celui qui nous rapproche de notre histoire. Il est anonyme et muet, comme nous le sommes chacun devant la mort. Par son sacrifice, il parle cependant à notre peuple tout entier. Et il mérite d'être entendu.

C'est un de ses grands aînés, un jeune lieutenant français qui lui prête sa voix. Mort à la tête de sa compagnie sur le talus d'une route de France, au bord d'un champ de blé, au début du mois de septembre 1914, il s'appelait Charles Péguay, et il s'adressait à Notre Dame de Chartres :

" Vous nous voyez marcher, nous sommes la piétaille,  
" Nous n'avancions jamais que d'un pas à la fois,  
" Mais vingt siècles de peuple et vingt siècles de rois,  
" Ont appris ce que c'est que d'être familier,  
" Et comme on peut marcher les pieds dans ses souliers  
" Vers un dernier carré, le soir d'une bataille...."

Voilà ce qu'il pourrait nous dire ce soldat que nous ne connaissons jamais. Et nous sommes ici devant lui, comme Antigone, face au devoir sacré de lui fournir une sépulture.

Et je ne formulerai ici, devant vous, qu'un seul vœu. Qu'avec ses camarades autour de lui, dans l'éternité de son sommeil, il nous rappelle sans cesse le chemin du courage, le chemin de la fierté, le chemin de l'honneur.

DISCOURS DE M. JACQUES CHIRAC, PREMIER MINISTRE

Me recueillant tout à l'heure à Puget-sur-Argens devant le cercueil de l'un des 26 000 morts rapatriés d'Indochine, je ne pouvais éviter de me poser les questions que de nombreux Français se posent encore aujourd'hui. Pourquoi tant de sacrifices et de souffrances ? Pourquoi tant d'abnégation et d'héroïsme ?

La réponse à de telles questions que soulèvent toutes les guerres, n'est jamais simple, mais une certitude nous unit aujourd'hui : les hommes qui ont combattu en Indochine ont droit à notre estime et à notre admiration. Car ceux qui embarquaient du rivage méditerranéen n'allaient pas défendre leur sol natal ou protéger leurs familles, ce qui eût été pour ainsi dire instinctif. Non, ils ont lutté et, pour beaucoup d'entre eux, souffert à un degré difficilement imaginable, pour que survivent ces valeurs essentielles qui se nomment honneur et liberté. Et bien vite, ils ont fait leur ce pays lointain qu'ils défendaient, s'identifiant au peuple vietnamien menacé de perdre son âme sous le joug implacable d'une idéologie totalitaire.

L'ivresse de la reconquête nationale n'était pas encore dissipée, lorsque ces hommes furent jetés dans une guerre où il n'y avait plus ni front ni règle, face à un ennemi insaisissable et cruellement efficace. Cette guerre de jungle et de rizières, jalonnée d'exploits collectifs et individuels, vit aussi briller, trop peu de temps, deux chefs auréolés du prestige de la France libre.

Le Général Leclerc débarque à Saïgon le 5 octobre 1945 à la tête de la 2ème D.B. ; il entre dans Hanoï en mars 1946 et repousse dès la fin de l'année l'offensive généralisée des quelques 60 000 combattants du Général Giap.

Le Général de Lattre, dépêché après le désastre de Cao-Bang, redonne confiance au corps expéditionnaire démoralisé, inflige à Giap une succession de défaites cuisantes et entreprend la création d'une véritable armée vietnamienne. La mort emportera, hélas, ces deux chefs exceptionnels avant que leur action lucide et courageuse ait pu porter ses fruits.

De 1945 à 1952, les actions d'éclat ne cessent de se succéder. Il faut 25 bataillons viet-minh pour submerger les Légionnaires et les Marocains du groupement Le Page ; le 2ème bataillon de la célèbre 13ème demi-brigade de Légion étrangère met en déroute toute une division viet-minh à Xom-Pheo.

Plus tard, la bataille pour le pays thaï est jalonnée elle aussi de hauts faits, telle l'odyssée de l'Adjudant-Chef Peyrol, sous-officier des parachutistes coloniaux du Commandant Bigeard. Avec 80 Thaïs, guerriers magnifiques et attachants, il tient tête pendant plus de trois heures à une division entière et finit par rejoindre un poste français avec 15 survivants, après avoir parcouru 300 kilomètres de jungle.

Vient ensuite l'opération "Lorraine", puis la stratégie des camps retranchés qui conduit à la bataille de Dien Bien Phu. La chute de ce symbole, le 7 mai 1954, est un désastre politique et militaire irréparable, mais pendant toute la durée du siège, les défenseurs auront inscrit dans les annales de l'héroïsme des pages inégalées.

Dans cette sanglante aventure indochinoise l'élite de notre armée a perdu 2 000 officiers dont 1 300 lieutenants, près de 50 000 sous-officiers et hommes de troupe. Témoignage émouvant de nos traditions militaires, deux fils de Maréchaux de France font le sacrifice de leur vie, et notre pays, pour une fois uni, partage la douleur silencieuse de de Lattre, déjà condamné par la maladie. Des unités furent complètement anéanties, comme le groupement mobile n° 100 ; des commandos aéroportés disparurent corps et biens dans la brousse. D'autres furent entièrement capturées. Plus de 20 000 soldats de l'armée d'Indochine entrèrent ainsi dans l'horreur des camps viet-minh ; un tiers seulement en revint, la plupart réduits à l'état de squelettes vivants. Le long des routes, des marches de la mort ou aux abords des camps, des milliers de tombes anonymes témoignent toujours de ce que fut l'enfer vert.

Le mérite de tous ces hommes est d'autant plus grand qu'ils se battaient dans l'indifférence de leurs concitoyens. Soldats de métiers, n'était-ce pas leur vocation de faire la guerre ? Et l'Indochine était si éloignée ! L'opinion publique française, dans sa grande majorité, voulait ignorer la guerre d'Extrême-Orient, lorsqu'elle ne la critiquait pas ouvertement.

Voilà pourquoi, à ses enfants tombés à l'autre bout du monde, la France doit une reconnaissance particulière. Et voilà pourquoi j'ai tenu à venir ici à Fréjus poser la première pierre de ce qui sera la nécropole des soldats morts pour la France en Indochine.

J'aimerais que cet hommage s'adresse également aux héros de la résistance à l'envahisseur japonais, que symbolise le sacrifice à Lang-Son du Général Lemonnier et du résident Auphelle, obligés de creuser leurs tombes avant d'y être jetés, décapités.

Comment ne pas rappeler enfin que parmi les morts d'Indochine que nous honorons aujourd'hui, figurent, unis dans la fraternité des armes, tant de légionnaires de toute nationalité, tant de Cambodgiens, de Laotiens, de Vietnamiens, d'Africains et de Malgaches engagés dans l'armée française, sans oublier les soldats de l'armée britannique tombés en 1945 autour de Saïgon ? Je tiens à remercier les Ambassadeurs des pays de l'ancienne Communauté française d'avoir bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence. En vous associant à cet hommage commun aux défenseurs d'une même cause, vous témoignez avec éclat, Messieurs, des liens d'amitié qui unissent vos pays au nôtre. La France vous adresse, par ma voix, le témoignage de sa reconnaissance.

o o o

Aujourd'hui s'ouvre la dernière étape d'un processus entamé voilà plusieurs années. Devant la dégradation des sépultures confiées à l'entretien de l'armée populaire vietnamienne, le Gouvernement français a entrepris en 1981 des négociations pour le rapatriement de ses morts. Un moment enlisées, les conversations reprurent en 1983 après la décision des autorités de Saïgon d'effectuer des travaux d'urbanisme sur l'emplacement de deux cimetières. La France ne pouvait accepter que soient profanées les tombes de ses soldats. Dès mon arrivée au Gouvernement je me suis engagé à régler au plus tôt cette question qui ne souffrait plus de retard ; il y allait de la dignité de notre pays. Grâce à l'action déterminante de Didier Bariani, une convention a pu être signée dès le 1er août 1986 avec le Gouvernement vietnamien.

La seconde étape a consisté à organiser le retour vers la mère patrie des centres de nos soldats. C'est ce qui a été aussitôt entrepris par Didier Bariani et Georges Fontès, auxquels je tiens à rendre hommage pour le dynamisme et le dévouement dont ils ont fait preuve ensemble pour mener à bien cette tâche difficile.

La reconnaissance du Gouvernement va également à tous ceux qui, par leur étroite collaboration, ont rendu possible ce rapatriement : agents du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, en particulier de la mission Vietnam dirigée par le Général Combette, du Ministère de la Défense, du Ministère des Affaires Etrangères, direction et personnels d'Air France. Je n'aurai garde évidemment d'oublier les anciens d'Indochine qui ont apporté leur indispensable concours à cette entreprise et dont je salue l'importante délégation présente à cette cérémonie.

Cette étape n'est certes pas terminée. Il reste à entreprendre, et ce sera fait dès cette année, un difficile travail de localisation et d'identification des milliers de tombes qui parsèment le sol vietnamien.

Tous les restes mortuaires qui pourront être répertoriés et regroupés dans des conditions satisfaisantes seront ramenés ici à Fréjus dans la nécropole que le Gouvernement a voulu digne de leur sacrifice.

En notre nom à tous, j'exprime ma reconnaissance à François Léotard et à la commune de Fréjus, qui a bien voulu offrir le terrain où ils reposeront désormais, sur cette rive de la Méditerranée d'où ils aperçurent pour la dernière fois la terre de France. Ils seront veillés par ce monument qui depuis 1983 leur est dédié, ainsi qu'à leurs compagnons dont la trace n'est conservée que par la mémoire : ceux qui font maintenant corps avec la terre qu'ils ont défendue, ceux de Dien Bien Phu mêlés à leurs adversaires dans la mort comme au combat, ceux qui sont tombés, fourbus, sur les pistes qui les menaient vers la captivité, ceux que les fièvres et les privations ont terrassés dans les camps de concentration. De ceux-là, seul le souvenir survivra ici, gravé dans la pierre.

Mais la dette de la France s'étend aussi aux survivants du Corps expéditionnaire, et notamment à ceux qui, victimes des conditions inhumaines de détention dans les camps du Viet-Minh, portent encore dans leur chair les séquelles de leur captivité. Les réparations qui leur sont attribuées sont souvent insuffisantes, lorsqu'elles ne sont pas inexistantes. La justice commande de prendre à leur égard des mesures mettant fin à un contentieux de plus de trente ans.

o o o

Je voudrais enfin, dans le cadre de cette journée consacrée à l'Indochine, évoquer la grande oeuvre de la France d'Outre-Mer.

Celle-ci, comme toute entreprise humaine, n'est pas exempte de zones d'ombre. Mais c'est aussi, et peut-être surtout, une extraordinaire épopée, inspirée par la tradition d'humanisme et de générosité propre à notre pays et qui la distingue de tant d'autres aventures militaires ou mercantiles.

Notre hommage s'adresse donc aussi à tous ceux qui, soldats, missionnaires, administrateurs, ont mis toute leur âme au service des causes confondues de la grandeur de la France, du rayonnement de sa civilisation et de la paix.

Et il est juste de dire que les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, en retour, n'ont pas été ingrats envers la France. A deux reprises lorsque notre pays a été menacé dans sa liberté et jusque dans son existence même, les hommes et les femmes de ces territoires ont combattu généreusement à nos côtés, mêlant leur sang au nôtre. N'oublions jamais ce que notre patrie leur doit.

C'est pourquoi je suis très attaché à la réalisation d'un mémorial en l'honneur de la France d'Outre-Mer. Le Gouvernement, comme vous le savez, a ouvert un crédit significatif à cet effet. J'ai voulu aussi que ce mémorial ne soit pas seulement l'oeuvre des pouvoirs publics. C'est pourquoi le Comité national du mémorial réserve une large place aux représentants de ceux-là mêmes qui ont véritablement fait l'histoire de la France d'Outre-Mer.

Je souhaite, pour ma part, que ce mémorial ne soit pas un reliquaire mais un lieu vivant : les expositions, les colloques, les rencontres et les échanges, en exprimant la fidélité à un passé qui est un patrimoine commun, nous aideront aussi à tracer les voies d'un avenir qui ne peut être, en aucun cas, une rupture.

Les vicissitudes des temps peuvent momentanément nous éloigner. Les exigences de l'Histoire sauront nous faire retrouver les chemins de la fraternité et d'une coopération sous d'autres formes.

Seule une force profonde a pu soulever nos peuples et leur permettre de traverser les épreuves dont témoignent à leur manière les tombes encore éparées dans la profondeur de la jungle ou dans la boue des rizières d'Indochine.

C'est pour que leur témoignage ne soit pas muet, c'est pour empêcher l'oubli, que nous avons voulu les regrouper ici, sous le ciel de France. Puisse ce lieu de mémoire et de recueillement nourrir la fidélité des générations à venir aux valeurs de liberté et de générosité sans lesquelles la France ne serait plus elle-même.



# CONGRES DES PRESIDENTS ET ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.N.A.I.

- 14 -

Ces deux réunions importantes se sont tenues le 5 mars 1988 dans les magnifiques locaux des Missions Etrangères, 128 rue du Bac à Paris.

## I. CONGRES DES PRESIDENTS

A 9 heures 30, nous avons eu le plaisir d'accueillir 24 présidents (ou leurs représentants) : Ain, Allier, Alpes Maritimes, Auvergne, Bouches du Rhône, Dordogne, Essonne, Hérault, Loire, Manche, Haute Marne, Moselle, Nord, Oise, Orne, Paris, Rhône, Seine et Marne, Val de Marne, Var, Vendée, Vienne, Yonne, Yvelines.

Etaient excusés les présidents d'Alsace, Côte Basque, Côtes du Nord, Hauts de Seine, Deux Sèvres, Tours et Vaucluse.

Les travaux de ce congrès, fructueux pour l'avenir de l'ANAI, feront l'objet d'un rapport de synthèse, actuellement en cours d'élaboration.

## II. ASSEMBLEE GENERALE

A 15 heures étaient présents ou représentés par pouvoirs 3530 membres, soit 82% des effectifs. Le quorum nécessaire étant fixé à 25%, l'assemblée générale pouvait valablement délibérer.

Lecture fut donnée du rapport financier, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport d'activité (dit rapport moral). Tous furent approuvés à l'unanimité.

Cinq administrateurs, dont le mandat triennal était arrivé à échéance, furent réélus à l'unanimité : Madame COLIN, le Général LOIZILLON, les colonels FELIX et TEULIERES, Monsieur PHAM HUU THIEN.

En outre, le Général SIMON présenta Monsieur LE BOUTEILLER, qui exerce depuis novembre 1987 les fonctions de secrétaire général; l'assemblée générale l'élut à l'unanimité membre du conseil d'administration.

## III. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le conseil d'administration voulait proposer à l'assemblée une nouvelle rédaction des statuts. Pour examiner ce sujet, certains pensaient que l'assemblée générale devait se constituer en assemblée générale extraordinaire, encore que les statuts en vigueur n'en fissent point une obligation.

Le quorum nécessaire pour un tel débat, les deux tiers des membres présents ou représentés, était atteint. La question préalable fut posée : l'assemblée s'estimait-elle valablement constituée pour modifier les statuts ? Le vote lui apporta une réponse affirmative, à l'unanimité moins une voix.

Après lecture des nouveaux statuts, un amendement fut déposé, un débat s'organisa, une correction fut enregistrée.

Le texte ainsi modifié fut approuvé à l'unanimité moins une voix.

## RAPPORT DE PRESENTATION DES NOUVEAUX STATUTS

Il a paru bon au Conseil d'Administration de soumettre à votre approbation une nouvelle rédaction des statuts.

La dernière version datait de 1983. A cette époque le Conseil souhaitait présenter la candidature de l'ANAI à la reconnaissance d'utilité publique, ce qui imposait une phraséologie spécifique et des engagements de gestion contraignants.

Pour ce deuxième motif, le projet de reconnaissance d'utilité publique fut abandonné dès que l'association obtint l'agrément de la Fondation de France (en 1986), qui lui assure presque les mêmes avantages dans une plus grande liberté. Il n'est donc pas nécessaire de conserver la grandiloquence des statuts de 1983, assez rebutante pour le lecteur.

Outre la simplification du style nous avons deux objectifs fondamentaux. D'abord nous voulons inscrire nettement dans les textes l'ouverture réelle de l'ANAI aux sympathisants de son action et aux originaires de l'Indochine. C'est une question de survie pour l'association et pour les valeurs auxquelles elle est attachée.

Ensuite nous retirons des statuts les dispositions d'organisation trop rigides. Après étude, elles retrouveront place, s'il y a lieu, dans le règlement intérieur qui sera, lui aussi, rénové. Nos règles de vie courante doivent, en effet, s'adapter aux circonstances ; ce but peu être atteint plus facilement par une modification du règlement que par une rectification des statuts.

Vous devinez que les premières applications de cette liberté de manoeuvre concerneront le cadre départemental de gestion et d'activité des adhérents, ainsi que les relations des sections avec leurs comités.

Ces principes de révision - ouverture, souplesse simplification - ont été approuvés par le conseil du 16 décembre 1987. Le texte qui vous est proposé a été approuvé par le conseil du 27 janvier 1988.



RAPPORT D'ACTIVITE 1987-1988

Ce rapport résume l'activité de l'ANAI entre les deux assemblées générales du 20 juin 1987 et du 5 mars 1988 ; il ne couvre donc qu'une période de huit mois.

I - DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF L'ORGANISATION DE L'ANAI EST EN PROGRES

L'appel lancé au congrès de Lille a été suivi d'heureux effets. Plusieurs bonnes volontés se sont manifestées. Monsieur LE BOUTEILLER est devenu secrétaire général en remplacement du colonel FELIX promu vice-président ; Madame BARET a pris la charge du secrétariat ; le colonel LEFRANCQ a inauguré le poste de rédacteur en chef du bulletin.

Comme je vous l'ai annoncé l'an dernier, le gouvernement oblige les associations subventionnées à faire contrôler par un expert comptable leurs comptes consolidés, c'est-à-dire ceux du siège et ceux des sections. En 1988 il leur imposera un plan comptable spécial.

Vous imaginez le travail considérable qu'ont fourni Messieurs VIVIER, LE BOUTEILLER et le colonel BLAISE pour agencer les modes d'écriture traditionnels selon les nouvelles normes. Cette transposition est achevée en ce qui concerne le siège. Malheureusement, il n'a pas été possible d'y inclure les comptes des sections, dix d'entre elles ayant négligé d'adresser à Paris leur comptabilité de 1987. (J'ai même vu en février 1988 un président de section apporter enfin sa comptabilité de 1986). Cette situation ne devra pas se reproduire, sous peine d'entraîner la suppression des subventions reçues par le siège comme par les sections. C'est pourquoi nous lançons solennellement et non sans tristesse l'avertissement suivant : les sections qui n'auront pas envoyé à Paris leurs comptes de 1988 pour le 15 février 1989 cesseront de faire partie de l'ANAI.

Je suis d'autant plus nacré d'évoquer une telle éventualité que cette assemblée générale est celle de l'ouverture. Il a paru bon, en effet, de proposer à votre jugement une nouvelle rédaction des statuts de l'ANAI, mettant mieux en valeur son caractère d'association ouverte aux civils et aux militaires, aux Français de souche et aux Indochinois d'origine. Ce sera l'objet principal de notre assemblée générale.

Plusieurs sections viennent de changer de président. Saluons les nouvelles personnalités qui ont accepté cette charge avec abnégation : M. HIVONNET dans l'Orne, M. THELLIEZ dans le Nord, M. BOUVIER en Seine et Marne, le colonel COET dans l'Yonne, le colonel SANTA en Alsace.

La section de Dordogne a inauguré son drapeau.

Une nouvelle section a été créée dans la Vienne par le Général PUSSIAU. Des démarches préliminaires sont en cours en Franche-Comté ; le colonel BEVALOT nous en apporte aujourd'hui le témoignage.

II - LE RAPATRIEMENT DES MORTS D'INDOCHINE A ETE SUIVI AVEC ATTENTION

Rappelons que c'est l'ANAI qui a obtenu la décision gouvernementale de rapatrier les morts plutôt que de laisser profaner les sépultures. C'était donc notre devoir de veiller attentivement au déroulement de l'opération.

Nous avons été présents aux cérémonies officielles : accueil des premiers cercueils de Tân-Son-Nhut les 5 et 6 octobre 1986 à Roissy et à Paris, arrivée du dernier cercueil de Bà-Huyên le 30 octobre 1987, pose de la première pierre de la nécropole de Fréjus le 19 janvier 1988.

.../...

A cette dernière manifestation participaient en masse des délégations du sud de la France. Le manque de coordination entre le Ministère des Anciens Combattants et la Mairie de Fréjus a suscité de nombreuses critiques. Mais l'essentiel a été sauvé, voire magnifié, par la dignité du cérémonial, la ferveur de la foule et la qualité des discours de Messieurs CHIRAC et LEOTARD.

Notons à ce sujet l'engagement du Premier Ministre à poursuivre la recherche des tombes éparses, c'est-à-dire celles qui n'ont pas été regroupées à Tân-Son-Nhut ou à Bà-Huyên, ainsi que sa promesse d'inscrire le nom des disparus sur un mur du souvenir à la nécropole de Fréjus.

Mais les cérémonies officielles ne sont que la partie visible de notre activité. Il faut savoir, en effet, que 1500 à 2000 familles ont réclamé des nouvelles d'un parent mort en Indochine. L'ANAI les a souvent aidées à exprimer leur demande, de même qu'elle a collaboré avec les autorités pour faciliter les recherches, voire pour expliquer les réponses. Plusieurs ministères lui ont ouvert leurs archives, permettant ainsi l'élaboration d'un document très complet sur les sépultures militaires françaises au Vietnam. Une nouvelle étude est en cours pour corriger les fautes d'orthographe vietnamienne qui entachent la liste des cimetières évacués et compromettent son exploitation.

III - LE SOUVENIR DES INDOCHINOIS MORTS POUR LA FRANCE EST PIEUSEMENT CONSERVE.

Les célébrations du 2 novembre instituées par la loi de 1919 et pérennisées par le Souvenir Indochinois se sont déroulées dans le recueillement au jardin tropical du bois de Vincennes, au cimetière de Nogent sur Marne, à Aix en Provence et à Bordeaux.

Nous n'avons pas perdu l'espoir de voir construire sur les ruines du temple du jardin tropical une maison de la culture indochinoise à vocation pédagogique. La ville de Paris n'a pas rejeté le projet, le Ministère de la Culture ne lui est pas insensible. Le Ministère des Anciens Combattants envisage d'ailleurs de rénover les autres monuments du jardin tropical dans le cadre du 70ème anniversaire de la victoire de 1918, à laquelle contribuèrent pour leur part de nombreux originaires d'outre-mer (dont 100.000 Indochinois).

IV - L'AIDE AUX REFUGIES PREND FORME.

Sans négliger l'action du siège de l'ANAI au sein du Comité National d'Entraide dans le domaine de l'organisation générale et sur le plan des réalisations parisiennes, il faut complimenter les sections départementales qui se sont jumelées avec des associations locales d'assistance aux réfugiés. Citons notamment les Alpes Maritimes, le Var, les Bouches du Rhône, le Rhône, la Dordogne, l'Auvergne, l'Allier, la Franche-Comté, la Haute-Marne, la Moselle, l'Alsace, l'Oise, le Nord.

Félicitons également les adhérents qui assurent individuellement une aide personnalisée, par exemple pour l'installation des nouveaux venus (Haute-Marne), pour le soutien scolaire des enfants (Rhône, Deux Sèvres) ou pour les démarches administratives en vue de la naturalisation ou du statut de réfugié. Dans ce domaine, la section des Yvelines déploie une activité exemplaire ; quant à celle de Vendée, soutenue par le siège, elle a remporté un succès peu courant devant la commission des recours.

A Paris, l'ANAI a participé à l'opération symbolique d'accueil d'un authentique bateau de réfugiés au pied de la statue de la liberté. Pour les évadés de la mer qui ont débarqué à l'île aux cygnes le 4 novembre 1987, les drapeaux de l'ANAI étaient ceux de la France ; deux mille spectateurs peuvent en témoigner.

Lorsqu'une certaine presse a trouvé opportun de railler cette manifestation, nous avons réagi avec vigueur auprès des rédacteurs en chef.

.../...

Les sections qui ont organisé des expositions en 1986-1987 ont renouvelé leur effort en 1987-1988 (Manche, Val de Marne, Seine et Marne, Yonne, Auvergne, Deux Sèvres et Var). La nouvelle section de l'Oise s'est lancée à son tour et a obtenu un grand succès. Les sections du Nord et du Vaucluse ont jumelé leur congrès avec une exposition à l'usage des participants.

Le président national a prononcé deux conférences, à Nancy et à Brienne le Château. D'autres ont été données dans l'Ain, les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes.

Mais sur l'ensemble du territoire notre action est trop modeste. Si nous n'engageons pas la vitesse supérieure nous manquerons notre but. Ce sera dommage pour la France, qui perdra avec notre génération les derniers témoins de son oeuvre en Extrême Orient.

Je vous appelle à mesurer notre responsabilité, au moment où nos anciens adversaires se regroupent pour riposter à nos premières initiatives. Lorsque les saboteurs et les déserteurs se constituent en association sous l'égide du parti que vous devinez, afin, disent-ils, de "rétablir la vérité historique" face à "une relance malsaine au possible" qui les "interpelle", je pense à la fois qu'ils nous rendent hommage et que nous n'avons pas le droit de quitter la tribune.

Il est urgent de bander notre volonté et de réfléchir aux moyens pédagogiques dont nous devons nous doter. Un crédit sera prévu à cette fin au budget du siège pour 1988.

VI - DIVERS

Parmi les activités d'accompagnement, qui ont manifesté notre présence en 1987, citons :

- l'inauguration d'un parc de l'Indochine à Nice et d'une place des combattants d'Indochine à Wasquehal,
- l'inscription des morts d'Indochine sur des monuments communaux dans les Côtes du Nord, dans les Yvelines, en Moselle, et à l'église du Sacré Coeur à Marseille,
- le rétablissement des dates de la guerre d'Indochine sur la plaque d'une rue des Anciens Combattants dans l'Aube.

A la demande de nombreux adhérents, les pèlerinages au Vietnam se sont développés dans le cadre d'une société de tourisme agréée par l'ANAI ; plus d'une centaine de voyageurs ont visité les sites principaux. A leur retour, les sections du Nord et du Rhône ont organisé des séances de projection de photographies avec les commentaires appropriés. Nous regrettons qu'une association amie ait jugé bon de les critiquer publiquement ; réplique lui a été donnée dans les colonnes de la Voix du Combattant de février 1988. A ce propos comme à d'autres, l'ANAI pense qu'il ne faut jamais laisser l'adversaire s'installer en situation de monopole ; chaque créneau doit être tenu. Elle ajoute, à l'intention de ses amis, qu'il ne faut pas se tromper d'adversaire.



RAPPORT FINANCIER

COMPTE D'EXPLOITATION DE 1987

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Adhésions	Frais généraux
Cotisations	Matériel
Voix du Combattant	Loyer
Subventions	Téléphone, correspondances
Fondation de France	Voix du Combattant
Dons et fonds sociaux	Bulletins
Abonnements bulletins isolés	Impressions
Annuaire	Manifestations
Insignes	Action Sociale
Manifestations	Voyages
Remboursement de T V A	Aide aux sections
Revenus de placements	Achat d'obligations
Divers	Divers
	TOTAL .....
En caisse au 1er janvier 1987	Excédent de recettes
Excédent de recettes	
TOTAL .....	
En caisse au 31 décembre 1987	

En caisse au 1er janvier 1987 77 222,94  
 Excédent de recettes 3 993,00  
 =====  
 En caisse au 31 décembre 1987 81 215,94

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je soussigné, M. LERPINIÈRE, certifie la bonne tenue des postes comptables et la concordance des écritures que j'ai vérifiées le 4 mars 1988.

Les explications données par le Trésorier ont satisfait mes demandes de précisions.

-----  
 Pour mémoire : la comptabilité sera soumise prochainement au contrôle de M. GHISONI, expert-comptable agréé.

### VIE DES SECTIONS

**BOUCHES DU RHONE** - Président : Colonel GROUSSEAU - 4 rue Papassaudi  
13100 AIX EN PROVENCE

Une réunion a eu lieu à l'auberge de la Guérine le 16 janvier 1988 pour savourer la galette des rois traditionnelle. Parmi la très nombreuse assistance qui a assuré le succès de cette réunion nous avons noté la présence de M. Jean-Pierre de PERETTI della ROCCA, député maire d'Aix et de son épouse, M. le bâtonnier MARTIN, maire de Cabries, de M. le docteur Jean FERAUD maire de Trets, de MM. de PERETTI et FERREOL adjoints au maire d'Aix.

Le 19 janvier 1988 a eu lieu à Fréjus la pose de la 1ère pierre de la nécropole "des morts pour la France en Indochine" à laquelle assistait une très importante délégation de la section des Bouches du Rhône.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue dans la salle des Etats de Provence de l'hôtel de ville d'Aix le 7 février 1988 avec de très nombreux adhérents. Nous avons été très honorés de la présence de deux de nos présidents d'honneur : le général Maurice CHENEL et M. Louis de PERETTI della ROCCA ainsi que de Madame de PERETTI della ROCCA, marraine de notre drapeau et épouse de notre député maire.

Renouvellement du 1/3 du conseil d'administration, le résultat du vote permet de compter trois nouveaux membres parmi les administrateurs : MM. MARCHI d'Aix, Louis PANIAGUA de Martigues et Alain PUIG de Salon de Provence. Ces deux derniers ne manqueront pas de favoriser l'implantation de l'ANAI dans leur ville respective.

C'est avec beaucoup de tristesse que l'ANAI des Bouches du Rhône a assisté le 27 février aux obsèques de sa doyenne Madame Marcelle RAYNE décédée dans sa 97ème année.

Au coup de force du 9 mars 1945, elle a eu la douleur de perdre sa fille Simone, son gendre et sa petite fille âgée de 3 ans. Elle-même a été la prisonnière avec sa fille Claudine, pendant plusieurs jours de la "KAMPETAI" japonaise. Elle a rejoint définitivement la France après avoir vécu 55 ans en Indochine.

**HERAULT** - Président : Monsieur Paul BREGOWY - "Le Bordigot" -  
5 rue Jules-Vallès - 34200 SETE

Le bureau départemental, renouvelé en novembre dernier, entame l'année nouvelle avec un certain optimisme, en enregistrant déjà sa vingtième adhésion contre 14 l'an dernier.

Au cours de ce trimestre, la section a participé ou a été représentée le 10 janvier à l'assemblée départementale des Médailleurs Militaires à Sète. Le 19 janvier, une délégation officielle ANAI héraultaise composée du président BREGOWY Paul, de TEDDE Mario (Sète), de DOUARE Roger (Saint Pargoire), de RIVIERE Roger et HOUBIN Robert (Montpellier) et de BONNET André, porte drapeau (Frontignan) s'est rendue à Fréjus avec le drapeau départemental à la cérémonie officielle de la pose de la 1ère pierre de la Nécropole Nationale des Morts pour la France en Indochine. Le 21 février, à Narbonne sur invitation officielle, participation du président BREGOWY et du porte drapeau BONNET André à la remise de la Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au camarade et ami Aimé ALQUER, vice-président départemental de Rhin et Danube. Le 12 mars, dépôt d'une gerbe et minute de silence aux monuments aux morts pour le 43ème anniversaire du coup de force japonais en Indochine.

### BUDGET PREVISIONNEL POUR 1988

#### RECETTES

Adhésions	20 000,00
Cotisations	180 000,00
Abonnements isolés	10 000,00
Remboursement de T V A	5 000,00
Revenus de placements	15 000,00
	-----
Recettes avant dons et subventions	230 000,00
Dons et subventions nécessaires	190 000,00

#### DEPENSES

Salaires	51 000,00
Déplacements	25 000,00
Frais généraux	70 000,00
Matériel	40 000,00
Loyer	18 000,00
Téléphone	8 000,00
Correspondances	25 000,00
Imprimerie	80 000,00
Manifestations	30 000,00
Aide aux sections	3 000,00
Action Sociale	70 000,00
	-----
	420 000,00



LOIRE - Président : Monsieur TIXIER Pierre - 5 rue de Bourgogne  
42300 ROANNE

Le 23 janvier 1988, sous la présidence du colonel RIVIERE président d'honneur, la galette des rois a réuni 67 participants.

Monsieur BURDIN de St-Chamond a organisé le voyage à Fréjus de 25 adhérents pour assister à la pose de la première pierre du mémorial

Le 8 février, notre secrétaire (colonel FAVRE) et M. PEILLON, président du comité de St-Etienne, étaient présents dans cette ville pour la venue du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants qui a communiqué des nouvelles très rassurantes pour le sort des anciens prisonniers du Viet-Minh.

Le 21 février, le président TIXIER, M. DUCRAY (porte drapeau) et M. FERCOT ont assisté à l'assemblée générale à Lyon de la section voisine et amie du Rhône. Le comité de St-Etienne a le vent en poupe : 56 adhérents - et ce n'est pas fini semble-t-il !

Pour la révision de vos pensions et demandes d'aggravation, n'hésitez pas à contacter le docteur DELORE, 4 rue Alsace Lorraine - ST-ETIENNE - tél : 77 32 20 57.

MOSELLE - Président : Lt-colonel Raymond SCHMIT - 30 avenue Mozart  
57320 BOUZONVILLE

Un repas "baguettes" a réuni 51 personnes à WOIPPY, organisé par M. et Madame SCHMIT - EISLER. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

Le président a participé aux agapes des vietnamiens pour la fête du TET.

Une forte délégation conduite par le président SCHMIT et le drapeau a assisté à la cérémonie prévue à Metz en l'honneur de M. FONTES, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

O I S E - Président : Monsieur Michel CHANU - 13 rue Coqueret  
60630 - ATTICHY

La première "EXPOSITION PHOTOS" fut une réussite notamment sur le plan de l'impact auprès des personnalités civils et militaires.

Notre président national le général Guy SIMON y fit un exposé remarquable sur l'HISTOIRE DE L'INDOCHINE FRANCAISE.

Y participèrent les représentants de la Munciplalité et du Conseil Général ainsi que des chefs d'établissements scolaires.

Merci à ceux et à celles qui se sont dévoués pendant ces trois journées d'exposition.

Merci à celles et à ceux qui, spontanément apportèrent, photos, documents, tapisseries, tableaux et objets qui rehaussèrent la très belle collection du siège de l'ANAI. merci aussi au colonel ROTTIER, Secrétaire National de l'Association "Citadelles et Maquis d'Indochine" et à M. BOUTON sur les grands travaux civils en cette terre lointaine.

Des contacts sont en cours avec M. le président du conseil général et la ville de Beauvais pour que nous présentions cette exposition au chef-lieu du département.

.../...

O R N E - Président : Monsieur Pierre HIVONNET - VRIGNY -  
61570 - MORTREE

Les membres du bureau départemental se sont réunis le 12 mars 1988 à ECOUCHE.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 15 octobre 1988 à ARGENTAN. Le programme détaillé sera adressé à chaque adhérent en temps opportun.

Une délégation, avec le porte drapeau, a assisté le 25 janvier 1988 aux obsèques de notre ami Raymond DUFOUR d'Argentan. Que son épouse accepte nos sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

RHONE - Président : Monsieur André GERAUD - Hôtel municipal  
7 rue Major Martin - 69001 LYON

L'assemblée générale de la Section du Rhône s'est tenue le dimanche 21 février au siège de l'association en présence de Mme FOUR, directeur départemental de l'Office National des Anciens Combattants et du Général Guy SIMON, président National de l'ANAI. Elle fut suivie d'un déjeuner réunissant 119 convives dans un restaurant asiatique sous la présidence de M. COLLET, Sous-Préfet de Villefranche sur Saône et de M. Camille GEORGES, maire du 2ème arrondissement et de M. André GERAUD, président départemental de l'ANAI.

Au cours de ces réunions où il fut fait état de l'adhésion de plus de quarante nouveaux membres au cours de l'année écoulée, l'on traça les grandes lignes d'activité pour 1988. Il y fut notamment question des voyages du souvenir en Indochine, de la prochaine canonisation à Rome des 117 martyrs du Vietnam et du jumelage avec l'association "Jeunes France-Asie", présidée par le Frère Bernard VIAL et qui oeuvre à l'insertion parmi nous des jeunes générations de réfugiés cambodgiens, laotiens et vietnamiens.

Ce fut ainsi l'occasion d'afficher les nouveaux axes d'action de l'Association qui, outre sa dénomination d'Anciens d'Indochine, comporte dans son intitulé celle du "Souvenir Indochinois" puisque c'est dans le but de pérenniser l'action de la France en Indochine que l'ANAI ouvre ses portes à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre et sans distinction d'origine, s'intéressent à cette mission.

SEINE ET MARNE - Président : Monsieur Roger BOUVIER  
8 rue Saint Germain GOUVERNES - 77400 LAGNY

Le Conseil d'Administration issu de l'Assemblée Générale de la section, du 5 décembre 1987 à GOUVERNES est : Président : M. BOUVIER - Vice-Présidents : M. TASSIN Jacques et Mme DEL PUPPO Anne - Trésorier : M. BOURCIER Maurice - Secrétaire : Mme BOILEAU Gilberte - Secrétaire-Adjointe ; Mme LUTEREAU - Délégués : MM. GEOFFROY Pierre GILLET Jacques, LANCINO Lucien, Mme LEBRETON Michèle, M. LEVEQUE Armand - Porte drapeau : M. HOUSTIN Roger, M. LUTEREAU Robert.

Le conseil d'administration réuni le 20 février à BRIE COMTE ROBERT s'est mis d'accord à l'unanimité pour constituer, dans le département, deux groupes. L'un sera situé au Sud et l'autre au Nord. Ces groupes auront toutes initiatives au niveau de certaines activités. Toutefois toutes manifestations officielles devront avoir l'accord du Président de la section de l'ANAI de Seine et Marne.

.../...

**V A R** - Président : Colonel ETIENNE - 31 rue d'Alger - 83000 TOULON

L'assemblée générale s'est tenue à Toulon le samedi 5 décembre 1987, en présence du colonel DEMAISON, représentant le général Guy SIMON et de Monsieur le Député du Var, adjoint au maire de Toulon, de Madame le Directeur Départemental de l'ONAC et du colonel Délégué Militaire Départemental.

La participation, relativement importante, a été de 127 votants, présents ou représentés, pour un total de 225 inscrits. A l'issue de la réunion un repas amical a réuni 98 convives.

Madame VALFREY, trésorière de la section, exprime ses vifs remerciements aux membres de l'ANAI présents au repas, pour les marques de sympathie et les vœux que leurs signatures lui ont apportées pour son rétablissement.

Madame Solange PEYRONNET, de la section du Var a publié à compte d'auteur "Sous le signe du buffle", histoire de sa vie aventureuse en Indochine. Les bénéficiaires sur la vente de ce livre iront aux oeuvres sociales de l'ANAI.

Le prix de l'ouvrage frais d'envoi compris est de 110 F. Les commandes sont à adresser à la section du Var - 31 rue d'Alger - 83000 TOULON.

**VENDEE** - Président : Monsieur Jean GANDOUIN - 4 rue des Forges  
85750 - ANGLÉS

L'assemblée générale de l'ANAI VENDEE s'est tenue le 17 janvier 1988 à l'ATAC. Après une minute de silence observée à la mémoire de M. OUVRARD décédé, la séance est ouverte .

Plusieurs questions sont à l'ordre du jour :

Il est envisagé un repas baguettes au cours de l'année, probablement à ST HILAIRE DE RIEZ.

Une exposition pourrait également être envisagée si une aide est apportée par le siège ANAI (films, diapos).

En ce qui concerne les voyages au Vietnam, de nombreuses associations appellent les vietnamiens à bien réfléchir avant d'entreprendre un tel voyage dans leur pays d'origine.

Des remerciements sont adressés à M. MICHAUD Gaston, ex-secrétaire trésorier qui demande son remplacement pour raison de santé. Le bilan financier s'avère satisfaisant et les adhésions sont croissantes ; elles le seraient bien plus si tous les anciens d'Indochine nous rejoignaient.

**VIENNE** - Président : Général PUSSIAU - 10 rue St Denis -  
86000 - POITIERS

La section de la Vienne s'est réunie le samedi 13 février au cercle des sous-officiers de garnison de Poitiers. Cette réunion, à laquelle dix-sept adhérents, dont quelques uns avec leur épouse, ont pris part, a permis aux membres de cette section récemment créée de faire connaissance et au président d'exposer les buts poursuivis par l'ANAI et les activités susceptibles d'être entreprises au plan local. Elle a également permis de compléter le bureau qui, désormais, se présente comme suit : Président : Général PUSSIAU - Vice-Président : Lt-Colonel HOUR TROUK - Secrétaire : M. BAUDON - Trésorier : Colonel THOUVENIN - Commissaire aux comptes : M. TEXEREAU. Cette réunion a été suivie d'un déjeuner amical au cercle.

Le colonel J THOUVENIN a la douleur de faire part du décès de son gendre, le Médecin Principal des Armées Michel DUFFAULT, survenu à Toulon le 30 décembre 1987.

**VAUCLUSE** - Président : Monsieur Félix OBERSTAR - Villa les Roses -  
Bld. Paul Pons - 84800 - L'ISLE SUR LA SORGUE

La vie de la section, au cours du trimestre écoulé, n'a pas posé de problèmes : ceux inhérents à toute association se sont réglés facilement au niveau du département.

Plusieurs prises de contact se sont produites principalement avec des camarades, anciens d'Indochine (civils et militaires). Vers la mi-mars, ces contacts devraient se concrétiser par une trentaine de nouvelles adhésions.

Les relations avec les autorités locales sont excellentes. Le président a rencontré le 15 février le Préfet de Région lors de la venue de Monsieur J. FONTES, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Madame la présidente de la "Royal British Legion - Sud Est" (le président de notre section ayant combattu lors de la deuxième guerre mondiale dans l' Armée Britannique) et Monsieur le Préfet du Vaucluse, Monsieur le député maire d'Avignon avec lequel la section entretient des relations suivies ont également été invités.

Enfin, la section était représentée, avec son drapeau, à différentes manifestations patriotiques, dont Fréjus le 19 janvier 1988, et malheureusement lors des obsèques de camarades et amis.

**YONNE** - Président : Colonel COET - 10 rue du Champ Vilain - CHENY  
89400 -MIGENNES

Le comité de St Florentin s'est réuni le 5 décembre 1987 sous la présidence de M. André LIMOGES, en présence de M. LAYAT président du comité d'entente des anciens combattants et membre du bureau départemental, devant une trentaine d'adhérents.

Le comité de Joigny s'est réuni le 20 décembre 1987 sous la présidence du colonel Max COET. Un film documentaire pris par des compagnons en voyage au Vietnam a été présenté au cours de la séance par M. FOURNET et particulièrement apprécié par les cinquante membres présents.

Le comité d'Auxerre fêta les rois le 17 janvier 1988 avec une quarantaine de participants, sous l'impulsion de sa présidente Madame CUFFAUT à laquelle s'étaient joints le Cdt PATAILLE et MONTAGNE, ses vices-présidents et le colonel COET président départemental.

Le comité de Sens s'est réuni le 9 janvier 1988 pour préparer l'assemblée générale qui aura lieu le 6 mars 1988 à Paron. Des instructions ultérieures seront communiquées à chaque adhérent.

Le commandant DAVID et son épouse, représentants la section de l'Yonne, ont assisté à la pose de la première pierre de la Nécropole Nationale des Morts en Indochine à Fréjus.

La médaille militaire a été conférée à notre camarade AHIL Mohamed du comité de St Florentin. Félicitations au récipiendaire.

Notre camarade MANGEMATAIN Joseph a été accompagné à sa dernière demeure le 26 janvier 1988 . Nos condoléances à sa famille.

.../...

.../...

Pour le Têt année du Dragon tous les membres du bureau vous adressent leurs vœux de bonheur, de prospérité et de santé.

L'assemblée générale de la section a eu lieu sous la présidence effective du général Guy SIMON.

Le 19 janvier la section était représentée à Fréjus, pour la pose de la 1ère pierre du monument aux morts d'Indochine, par M. FREIBURGER porte drapeau national, M. MOHAMED, porte drapeau des Yvelines et par M. HOANG CHUNG avec le drapeau national de l'association des NUNGS en France.

Création d'un lieu de culte bouddhique à Chanteloup les Vignes - 10 rue de l'Echelle (78570).

Le 3 février 1988 a eu lieu l'inauguration d'un lieu de culte consacré à Bouddha, créé par l'Association des Anciens Combattants NUNGS en France. Cette cérémonie a revêtu un caractère particulièrement solennel, car plus d'une centaine de Nungs venu de tous les horizons de province avaient rallié Chanteloup pour y participer.

Le Président National des NUNGS, M. HOANG-CHUNG et le Président honoraire M. LERPINIÈRE, entourés de très nombreux anciens combattants Nungs chargés de décorations prestigieuses, accueillait les personnalités invitées. Parmi celles-ci on remarquait le colonel POUPARD, représentant le Préfet BARBIER du C.N.E., M. RIGAUDIAS, Directeur du Service Départemental de l'ONAC; M. LE BOUTEILLER, Secrétaire Général de l'ANAI, représentant le Général SIMON, M. CLERC conseiller général de Poissy, le colonel JANNEAU, le Commandant QUINTIN responsable des H.L.M. de Chanteloup et enfin M. DUPLESSIS de POUZILHAC conseiller municipal représentant M. P. CARDO maire de la ville.

Le président tient à remercier toutes ces personnalités de leur présence. Tous admiraient les magnifiques autels rouge et or chargés d'offrandes, sur lesquels se reflétaient d'innombrables lampes à huile, pendant que les baguettes d'encens embaumaient cette pagode en miniature.

La fête se termina par un succulent repas chinois préparé par une équipe de fins cuisiniers Nungs, offert par l'Association des Nungs.

Nous adressons nos très sincères condoléances à la veuve et à la famille de notre ami et adhérent M. THOUVENOT Jean que nous avons accompagné à sa dernière demeure avec tous les honneurs qui lui étaient dus.

Rappel pour paiement des cotisations : les adhérents retardataires sont invités à se mettre rapidement à jour. Cotisations : 1987 : 65,00 F - 1988 : 75 00 f.



## B I B L I O G R A P H I E

Maréchal Jean de LATTRE de TASSAGNY - La Ferveur et le Sacrifice, Indochine 1951 - Editions PLON.

Ouvrage posthume. Textes réunis et présentés par Jean-Luc BARRE, préfacés par Pierre SCHOENDOERFFER.

Le chef qui a rendu l'espérance à l'armée française et au peuple vietnamien est dépeint par ses écrits dans toute sa clairvoyance et avec toute son énergie. 1951 est l'année où une nouvelle mission a été définie au corps expéditionnaire et aux armées nationales des états associés. Le Viet-Minh a cessé d'incarner abusivement le patriotisme ; il a revêtu son véritable habit marxiste. Les certitudes des "intellectuels" vietnamiens ont été ébranlées (celles des "intellectuels" français ne vacilleront que vingt-cinq ans plus tard). Le peuple a osé s'intéresser à sa défense.

Jacques DALLOZ - la Guerre d'Indochine (1945-1954) - Editions du Seuil.

Très bon ouvrage, clair et complet.

Philippe FRANCHINI - les Guerres d'Indochine - Editions Pygmalion.

Tome I : Des origines de la présence française à l'engrenage du conflit international.

Tome II : De la bataille de Diên Biên Phu à la chute de Saigon.

Cet ouvrage majeur (900 pages) est élaboré à partir d'une documentation importante, en partie inédite, et d'une analyse systématique des textes provenant des deux camps. Il dresse un constat global et complet de plus d'un siècle d'histoire du Vietnam.

L'auteur est bien connu de tous les anciens d'Indochine.

René BAIL et Jean-Pierre BERNIER - Indochine 1945-1954 - Tome I: la Reconquête - Editions Heimdal, BP 124, 14404 BAYEUX Cedex.

Premier album d'une série de six, il présente l'histoire en images de la guerre d'Indochine. 225 photographies de 1945 et 1946 accrochent l'intérêt du lecteur, qui est ensuite "recadré" par un texte synthétique remarquable.

Olivier TODD - Cruel avril 1975, la chute de Saigon - Edition Laffont.

"J'avais milité afin d'installer à Saigon un régime que nous condamnions à Prague ou à Budapest. Je m'étais trompé. Je découvrais un peu tard que le GRP était au sud le bras séculier et idéologique du gouvernement communiste de Hanoi".

Aveu intéressant. Combien de combattants sont morts, qui avaient d'instinct fait cette "découverte" avant 1987 ? 125 francs.

.../...

Villages et villageois au Tonkin 1915-1920 - Ouvrage réalisé par le Musée départemental des Hauts de Seine (collection Albert Kahn), 10 quai du 4 septembre, 92100 BOULOGNE

Reproduction de photographies en couleurs sur plaques de verre, prises par Léon BUSY de 1915 à 1920. Texte de Nicole LOUIS-HENARD, de l'Ecole Française d'Extrême Orient, d'après l'ouvrage "Moeurs et Coutumes du Vietnam" de PHAN KE BINH.

Alfred BOISSENOT - la Condition Militaire - chez l'auteur, Résidence Roi Soleil, le Mancini, avenue des Alpes, 06600 ANTIBES.

L'évocation des années de combat de l'auteur au Sud-Vietnam lui donne l'occasion de réfléchir à la vocation militaire. C'est un journal de marche légèrement romancé, d'un style direct et d'une haute tenue morale.

Général Jean LE CHATELIER - le 27ème Bataillon de Tirailleurs Algériens en Indochine 1949-1954 - en dépôt vente à la Bibliothèque du Service Historique de l'Armée de Terre, 94304 VINCENNES Cedex.

Travail d'historien d'après les journaux de marche du 27ème BTA, agrémenté de photographies, de cartes et de croquis, c'est un ouvrage de base que les anciens tirailleurs aimeront posséder. L'auteur a commandé le 27ème BTA d'octobre 1953 à 1954, un bail pour l'époque où les chefs de corps étaient souvent relevés au bout de six mois.



Une date à retenir : le 23 avril 1988

GALA AU PROFIT DES BOAT-PEOPLE ET DES REFUGIES VIETNAMIENS

L'Association Médecins du Vietnam organise à la salle Pleyel à Paris le 23 avril 1988 à 20 h 30 une manifestation artistique qui rassemblera plus de 2500 personnes, afin de recueillir des fonds pour aider à l'affrètement du navire de sauvetage de "Médecins du Monde" en mer de Chine au printemps 1988.

Nous recommandons aux membres de l'ANAI de réserver le meilleur soutien à cette action, soit en assistant au gala, soit en envoyant vos dons au moyen du formulaire à découper ci-dessous.

-----

NOM . . . . . membre de l'A.N.A.I.

Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Fait don de la somme de F . . . . .

à l'Association Médecins du Viet-Nam

17 avenue d'Italie - 75013 pour aider à l'affrètement du navire de sauvetage de Médecins du Monde en mer de Chine au printemps 1988.

A.N.A.I.

-----



Dernière heure avant de mettre sous presse ...

On nous prie de publier l'information suivante :

GRAND FESTIVAL DE MUSIQUE ASIATIQUE

du 27 mai au 12 juin 1988

dans le cadre prestigieux du théâtre municipal d'Etampes, et en l'honneur de l'Année du Dragon.

Le programme détaillé des spectacles vous sera adressé sur demande au Siège de l'A.N.A.I., mais vous pouvez noter déjà qu'il y aura des journées consacrées au Cambodge, au Vietnam, à Bali, au Japon etc ... et que le 12 juin une grande exposition-vente terminera le festival.

F. LE BOUTEILLER

## APPEL DU TRESORIER

La cotisation de 1988 (75 francs minimum, dont 50 francs pour le siège national et pour le service du bulletin) est exigible le 1er janvier et payable :

- aux trésoriers départementaux, par les adhérents membres d'une section,
- au trésorier national (chèques à l'ordre de l'ANAI), par les autres adhérents, dits "individuels".

Les donateurs de 200 francs et plus désirant bénéficier d'une réduction de leur revenu imposable (dans la limite de 5% de celui-ci) doivent libeller leur chèque à l'ordre de la Fondation de France - compte 06-0577 (ce numéro est celui du dossier de l'ANAI à la Fondation).

Les retardataires liront avec intérêt le tarif des cotisations antérieures : 60 F en 1985, 65 F en 1986 et 1987.

Les adhérents "individuels" qui désirent recevoir un timbre de l'année sont invités à envoyer une enveloppe timbrée prête à leur être retournée.

Pour toute démarche l'indication du numéro d'adhérent est indispensable.

Il est rappelé que l'ANAI n'assure plus la collecte des abonnements à la "Voix du Combattant". Les demandes doivent être adressées directement à la "Voix du Combattant", 18 rue de Vézelay, 75008 PARIS, avec un chèque de 30 francs. L'abonnement court du 1er Janvier.

### AVIS DE RECHERCHE

- Claude BENET - 83 avenue Carlemany - les Escalades - Principauté d'Andorre - Tél. 16 (1) 62 82 28 62 ou 16 62 82 42 66 désirerait vivement entrer en contact avec toute personne ayant connu mon père pendant ses affectations en Indochine : 43° RIC du 1.1.46 aspirant - IM/22 RIC cdt des Transmissions du RM/22 et S/Secteur d'Anloc du 6.6.53 au 15.10.53 - Sous-lieutenant et lieutenant. Affecté à l'E.M. du secteur de Bien Hoa, cdt Transmissions 16.10.53 à 1.3.55 (opération sur dai-an - poste de Tan-ba : juin 54) - Sous-Lieutenant. Affecté au 22ème RIC du 1.3.55 au 23.5.55 (rapatrié) - Lieutenant.
- M. Raymond GIRARD - résidence "Les Fonderies" - 38 rue Demidoff - 76600 LE HAVRE recherche anciens d'Indochine ayant servi sur dragueur de mines D 334 Hélio trope, à partir de 1945.
- Madame Bernadette CAVORY recherche des renseignements sur son père. Celui-ci CAVORY Hubert né le 17.3.1923 à Erquelinnes (Belgique) enfant de l'Assistance Publique du Nord, a servi en Indochine à la CB1 du 10° RAC à compter du 7.3.1946 comme 1er canonier. Tué au combat le 2.6.1949 à Luong Hoa (Cochinchine). Toute personne ayant pu connaître cet ancien d'Indochine, Mort pour la France, est prié de prendre contact avec sa seule fille CAVORY Bernadette à l'adresse suivante : 3 allée des Ormeaux - BP 26 - 59470 WORMHOUT. Recherche en particulier Maurice CORDIER, maréchal des Logis Chef maréchal des logis de la BC1 du 10° RAC témoins qui ont signé l'acte de décès.

### OBJETS PERDUS -

Après l'Assemblée Générale du 5 mars, il a été trouvé un étui à lunettes en cuir noir contenant un tissu d'essuyage des verres marque "optique Mme TRAN - 137 Bld. de Grenelle - PARIS 15ème - le réclamer au siège de l'ANAI.

## DRAPEAUX BRODÉS

### J. C. ROBERT

**30 AVENUE D<sup>R</sup> PAUL DURAND  
26600 TAIN-L'HERMITAGE  
TEL: 75-08-24-87 B.P. 22**



**VENTE DETAIL  
TOUTES  
DECORATIONS**

## AUTOMOBILISTES

DES ARMÉES DE  
TERRE - AIR - MER



*La carte qui rapporte les meilleurs prix du marché!*

**AUTOMOBILES:** Remises sur • Achats • Locations • Contrôles techniques • Dépannage autoroute • Remises sur l'achat des deux roues (Motos-Vélos).

**ASSISTANCE :** ASSURANCES • Conseil pour contrats d'assurances spécifiques • Conditions spéciales pour 2 roues • Protection juridique.

**LOISIRS-TOURISME :** Permis international de conduire • Documents de voyages, de camping-caravaning • Voyages spécifiques du Club • Théâtre.

**INFORMATIONS SPECIALISÉES ET CONTACTS :** Revue-club trimestrielle "AUTOMOBILE ET TOURISME" • Remises dans commerces de luxe et d'équipement.

OFFICIERS - SOUS-OFFICIERS - GENDARMES - CIVILS ASSIMILÉS  
(ACTIVITÉ - RÉSERVE - RETRAITE)

---

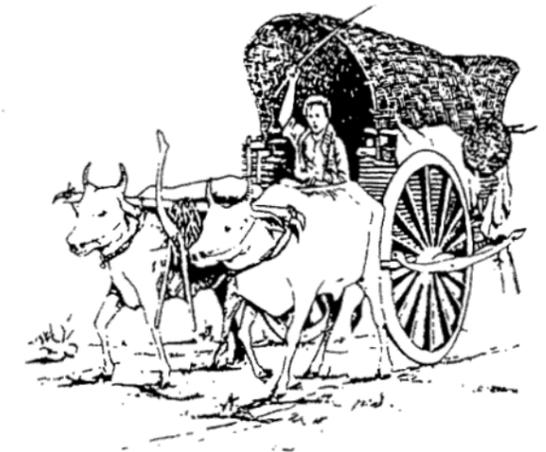
**AUTOMOBILE CLUB DES OFFICIERS**  
124, Bd. HAUSSMANN 75008 PARIS Tél.: 43.87.28.96

**BON POUR UNE DOCUMENTATION GRATUITE**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_



**VOYAGES DU SOUVENIR AU  
VIETNAM et au CAMBODGE**

**LOGOTOUR** (organisateur du  
1er voyage du Souvenir en  
Novembre 1986), vous  
propose des départs en Oct  
et Nov 1988 avec différentes  
options

**Prix à partir de 13 500 FRS**

**Tous renseignements auprès  
de:**

**LOGOTOUR**

**Le Jardin Tropical  
3, rue des Chênes Pourpres  
95000 CERGY  
Tél : (1) 30 30 53 35**



**Siège social  
15, Rue de Richelieu  
75001 - PARIS**

**ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE  
ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS**

**STATUTS DE 1988**

**ARTICLE 1** - L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS (A.N.A.I.) a été fondée le 21 novembre 1964 par fusion de deux associations antérieures dont la dissolution fut prononcée ledit jour : l'Association Métropolitaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Indochine et l'Association Amicale de Prévoyance des Français d'Indochine. Elle a absorbé, le 14 mars 1981, l'association "Le Souvenir Indochinois" dissoute le même jour. L'A.N.A.I. est ainsi l'héritière du mouvement ancien combattant créé en Indochine après 1918.

Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est agréée par le Secrétariat d'Etat chargé des Anciens Combattants et par la Fondation de France. Sa durée est illimitée.

Elle a pour but de réunir les Français, Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens qui sont attachés au souvenir de l'Indochine, afin de :

- la faire connaître à l'opinion publique,
- illustrer notamment l'oeuvre que la France y a accomplie pendant trois siècles,
- honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour défendre la liberté de ses peuples,
- favoriser l'entraide au profit des anciens d'Indochine dans le besoin,
- faciliter la connaissance réciproque des Français et des Indochinois d'aujourd'hui.

Elle s'interdit tout débat d'ordre politique, religieux ou syndical.

Son siège social est fixé à Paris. Il pourra être transféré, en cas de besoin, par décision du Conseil d'Administration ratifiée par l'Assemblée Générale.

**ARTICLE 2** - Les moyens d'action de l'Association sont :

- la diffusion d'un bulletin périodique,
- l'organisation de sections départementales ou régionales comprenant éventuellement des comités locaux,
- les réunions et manifestations périodiques ou exceptionnelles.

**ARTICLE 3** - L'Association est composée de membres actifs, de membres donateurs et de membres d'honneur. Les uns et les autres sont des personnes physiques ou des personnes morales, qui adhèrent aux présents statuts et sont agréées par le Conseil d'Administration.

Sont membres actifs les personnes qui versent la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

Sont membres donateurs les personnes qui versent à la Fondation de France, pour le compte de l'A.N.A.I., une somme annuelle au moins égale au minimum demandé par cette fondation.

 **AGPM**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

**AVEC VOUS PARTOUT**

Militaires d'active, retraités,  
anciens combattants, cadres de réserve.  
Avec vous partout, l'AGPM peut contribuer  
à la sécurité et à la qualité de votre vie.

**RENSEIGNEZ-VOUS**

sur les garanties et les services que vous proposent les

**MUTUELLE D'ENTRAIDE**

et de

**PREVOYANCE-MILITAIRES-VIE**

Vie - Décès - Invalidité  
Retraite complémentaire, Epargne

**AGPM-SERVICES**

Coopérative de vente par correspondance  
Service Auto-Moto

**MUTUELLE D'ENTRAIDE**

et de

**PREVOYANCE-MILITAIRES-IARD**

Risques automobiles et divers

ASSOCIATION GENERALE DE PREVOYANCE MILITAIRE  
Rue Nicolas Appert - 83086 TOULON CEDEX  
Tél (94) 27 90.85 (-)



Peuvent être nommées membres d'honneur, par décision du Conseil d'Administration, les personnalités qui ont contribué à l'oeuvre de la France en Indochine ou qui ont rendu d'éminents services à l'Association.

ARTICLE 4 - La qualité de membre de l'Association se perd :

1°) par la démission,

2°) par la radiation d'office pour non paiement de la cotisation annuelle ou pour motif grave ; dans ce dernier cas, elle est prononcée par le Conseil d'Administration sauf recours à l'Assemblée Générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir des explications.

ARTICLE 5 - L'Association est administrée par un Conseil composé de douze membres au minimum, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil peut également coopter de nouveaux membres dont l'élection sera soumise à l'assemblée générale suivante.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un Président National, de vice-présidents délégués, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier général, d'un trésorier général adjoint et de chargés de mission.

Le bureau est élu pour un an.

ARTICLE 6 - Le Conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

ARTICLE 7 - Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'Association, avec ou sans hypothèque.

Il autorise toute transaction, toute mainlevée d'hypothèque, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres du bureau.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

ARTICLE 8 - Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Ils pourront toutefois obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'Association, sur justification et après accord du Président.

Les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés par le Président à assister aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

ARTICLE 9 - L'Assemblée Générale de l'Association comprend les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. La représentation est admise, chaque membre ne pouvant détenir plus de cinq pouvoirs, à l'exception des Présidents de section qui peuvent détenir les pouvoirs des membres de leur section ayant acquitté leur cotisation.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil d'Administration, soit par le quart des membres présents ou représentés.

Les convocations sont envoyées au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

Le rapport annuel et les comptes sont communiqués chaque année à tous les membres de l'Association.

ARTICLE 10 - Le Président National représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président National ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale délivrée par le Conseil d'Administration.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.

ARTICLE 11 - Les membres de l'A.N.A.I. sont réunis en sections, dont les limites sont, en principe, celles du département. A titre transitoire ou exceptionnel ces limites peuvent être différentes, par exemple pour couvrir une région ou une grande agglomération.

Dans le respect des normes de gestion arrêtées par le règlement intérieur, chaque membre peut, en principe, choisir la section avec laquelle il désire exercer son activité.

La création d'une section fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration, approuvée par l'Assemblée Générale et notifiée à l'autorité départementale. La dissolution d'une section s'effectue dans les mêmes conditions.

## DATES A RETENIR

Chaque section est administrée par un bureau comprenant quatre membres au minimum, dont un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, élus par les membres de la section réunis en assemblée générale.

L'élection du président doit être confirmée par le Conseil d'Administration, qui la fait connaître à l'autorité départementale.

Après approbation du Président National, les bureaux de section peuvent instituer des comités locaux. Les liens entre une section départementale et ses comités locaux sont définis par le règlement intérieur.

Les actes des sections susceptibles de mettre en cause la responsabilité de l'Association doivent être approuvés préalablement par le Président National.

Les comptes des sections, s'intégrant dans la comptabilité générale de l'Association, doivent être remis au siège national dans le mois qui suit la fin de chaque exercice.

ARTICLE 12 - Les ressources de l'Association se composent :

- 1°) des cotisations de ses membres,
- 2°) des subventions de l'Etat et des collectivités locales,
- 3°) du revenu de ses biens,
- 4°) de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

ARTICLE 13 - Il est tenu une comptabilité conforme au plan comptable des associations. Les comptes d'exploitation, de pertes et profits et le bilan de chaque exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 14 - L'Assemblée Générale prend un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toutes modifications aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'Association, la fusion avec toute association de même objet.

Une telle assemblée devra être composée du quart au moins des membres. Il devra être statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés.

Une feuille de présence sera émargée et certifiée par deux membres du bureau.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle, et, lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Lorsque l'assemblée statuera sur la dissolution de l'Association, elle désignera un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens et déterminera leurs pouvoirs. Elle attribuera l'actif net à toute association déclarée ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique de son choix.

ARTICLE 15 - Le Conseil d'Administration arrêtera le texte d'un règlement intérieur qui déterminera les modalités d'exécution des présents statuts.

ARTICLE 16 - Le Président National, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

7 mai 1988 - à 18 heures 30 - Messe anniversaire des derniers combats de DIEN BIEN PHU, organisée aux Invalides par l'Association des Combattants de l'Union Française et l'Amicale des Anciens de DIEN BIEN PHU.

2 septembre 1988 - à 19 heures 30 - Pour l'anniversaire de la capitulation japonaise, ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe par la Fédération des Réseaux de Résistance en Indochine.

2 novembre 1988 - à 10 heures 30 - Cérémonie à la mémoire des Indochinois morts pour la France en Europe pendant la guerre 1914-1918. Célébrée devant les monuments du jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes (45 bis avenue de la Belle Gabrielle, gare de Nogent sur Marne sur le R.E.R.) et du cimetière municipal de Nogent sur Marne, cette cérémonie s'intègre à l'hommage rendu aux militaires coloniaux par la Fédération Française des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine.

19 décembre 1988 - à 18 heures 30 - Pour l'anniversaire des combats de décembre 1946 contre l'insurrection Viet-Minh, ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe par l'Association des Combattants de l'Union Française.

12 mars 1989 - de 9 heures 30 à 18 heures 30 - Cérémonies anniversaires des combats de mars 1945 contre les japonais : dépôts de gerbe avenue du Général LEMONNIER et aux INVALIDES, messe à 11 heures aux Invalides, déjeuner des Rescapés du 9 mars 1945, ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe par l'Association Nationale des Anciens d'Indochine et par Citadelles et Maquis d'Indochine.

